Bureau du directeur du GEMRC
Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario) K1A OK2

5275-1000-1 (OEM GEMRC)

4 juillet 2017

Liste de distribution

COMMUNIQUÉ N° 06/2017 DU DIRECTEUR DU GEMRC– RÉSEAU RÉGIONAL DU GEMRC – NOMINATIONS ET RESPONSABILITÉS

INTRODUCTION

1. En tant que dirigeants du Corps du GEMRC, nous devons veiller à ce que nos membres connaissent les initiatives du Corps et comprennent ses priorités et ses objectifs. De plus, nous devons aider la chaîne de commandement à saisir ce qu'il y a de particulier dans le fait d'être technicien ou officier du GEMRC. Nous avons aussi un rôle important dans la promotion de l'esprit de corps régimentaire afin d'améliorer le moral et la cohésion au sein de notre famille, le GEMRC. Il est donc essentiel que nous disposions d'un solide réseau régional du GEMRC qui se consacre au soutien de la chaîne de commandement, à la promotion du Corps du GEMRC et à la transmission de l'information au personnel du Corps.

2. La présente vise à décrire le réseau régional du Corps du GEMRC et à insister sur son importance ainsi qu'à définir les responsabilités de la haute direction dans le réseau. L'annexe A contient une représentation graphique de la structure régimentaire du Corps du GEMRC. Les membres du réseau régional du GEMRC (annexe B) font partie de cette structure et du personnel virtuel du Corps; il s'agit d'officiers et de MR supérieurs qui occupent des postes d'influence clés dans leur division, unité ou organisation et qui participent à la communication et à l'exécution des initiatives du Corps du GEMRC, conseillent la chaîne de commandement, recueillent et analysent l'information requise par le Corps du GEMRC conformément au Plan de gestion stratégique (PGS) du Corps, encadrent des chefs subalternes et assurent le maintien de l'esprit de corps.

RÉSEAUX RÉGIONAUX

3. Les régions. Avant, le réseau régional était fondé sur une représentation régionale des programmes, par exemple, les prix du directeur du Corps du GEMRC. Les régions ont été légèrement modifiées afin d'utiliser au mieux les dirigeants disponibles du GEMRC, de façon à ce que l'information soit transmise le plus efficacement possible. Chaque région est représentée par un seul officier supérieur et un seul MR supérieur. Un membre du Conseil est également assigner pour chaque région. Les dix régions sont les suivantes :

a. Ouest (3 Div);

b. Centre (4 Div);

c. Québec (2 Div et 202 Dep Ateliers);

d. Atlantique (5 Div);

e. Systèmes d'instruction;

f. MRC;

g. Commandement opérationnel et Nord;

h. ARC;

i. RCN; et

j. Réserve.

4. Officier supérieur. L'officier supérieur est l'un des plus hauts gradés occupant un poste clé de commandement ou d'état major dans le GEMRC d'une région donnée. L'officier supérieur assure le lien entre les unités et le directeur du GEMRC (D GEMRC) et il devrait être la principale personne ressource pour répondre aux demandes de la chaîne de commandement. Il est responsable de la supervision de toutes les activités et initiatives du GEMRC dans sa région.

5. MR supérieur. Il s'agit de l'adjudant chef supérieur, ou exceptionnellement de l'adjudant maître, du GEMRC d'une région donnée; il est le conseiller principal pour toutes les questions touchant les MR du GEMRC, notamment les questions relatives à l'instruction et au moral et les questions techniques. De plus, le MR supérieur assure le lien entre les unités et le SM du Corps du GEMRC et il devrait être la principale personne ressource pour répondre aux demandes de la chaîne de commandement.

6. Membre de la région au Conseil. L'association entre le membre au Conseil de la région et l'officier supérieur vise à favoriser une collaboration étroite entre les dirigeants des niveaux stratégiques et tactiques du Corps du GEMRC, à faciliter la transmission des besoins du Corps en matière d'information, à promouvoir le mentorat au sein du Corps, à appuyer la chaîne de commandement et à donner plus de poids à chaque région au Conseil.

NOMINATIONS ET RESPONSABILITÉS

7. Mandats. Les mandats de l'officier supérieur, du MR supérieur et du membre de la région au Conseil se trouvent aux annexes D, E et F.

8. Nominations de 2017. Les noms des officiers supérieurs, des MR supérieurs et des membres de région au Conseil actuellement en poste figurent à l'annexe B.

9. Autres nominations dans la région. Comme le modèle de l'autorité régionale du GEMRC à l'annexe C, l'officier supérieur peut aussi nommer ces personnes:

a. un secrétaire régional qui l'appuiera (idéalement un capt/lt);

b. un officier supérieur de la Réserve de la région et un MR supérieur de la Réserve de la région. Le Conseiller de la Réserve du GEMRC et le MR sup Rés devraient participer à ce processus de nomination.

10. Ressources. Il ne sera pas nécessaire de consacrer des ressources ou des fonds centraux à cette tâche, même s'il est possible que des fonds soient exceptionnellement demandés au Secrétariat du Corps du GEMRC.

11. Nominations et remplacements futurs.

a. Les membres du Conseil seront nommés pendant les réunions du Conseil et les nominations seront revues périodiquement;

b. La nomination d'un nouvel officier supérieur doit être approuvée par le membre de la région au Conseil et par le D GEMRC; de plus, la nomination sera fondée sur la recommandation de l'officier supérieur sortant;

c. La nomination d'un nouvel MR supérieur doit être approuvée par le D GEMRC et le SM du Corps; de plus, la nomination sera fondée sur la recommandation du MR supérieur sortant;

d. Il incombe à l'officier supérieur de veiller à la nomination et au remplacement s'il y a lieu, du secrétaire régional et des représentants de la Réserve. Pour ces nominations, une approbation régionale suffit.

CONCLUSION

12. Il s'agit d'une étape importante dans l'expansion du réseau du Corps du GEMRC, qui nous assurera que les régions font entendre leur voix. L'efficacité des opérations et des communications repose sur les conseillers régionaux qui comprennent les réalités des différentes régions et organisations et qui peuvent conseiller leur chaîne de commandement sur les questions qui touchent le Corps du GEMRC. Je m'attends qu'à titre de hauts dirigeants du Corps, vous assumiez vos responsabilités et favorisiez la réalisation des objectifs stratégiques du Corps en développant votre propre réseau régional. Je ne peux trop insister sur l'importance de la communication dans le Corps du GEMRC; nous sommes « un régiment composé de petites unités… présentes partout » et nous devons donc faire un effort supplémentaire pour arriver à joindre tout le personnel du GEMRC.

Arte et Marte

Directeur du Corps du GEMRC,

Colonel J.P.S McKenzie

SM du Corps du GEMRC,

Adjuc M. Walhin

Annexe A – Structure régimentaire du GEMRC
Annexe B – Réseau régional du GEMRC
Annexe C – Modèle de l'autorité régionale du GEMRC
Annexe D – Mandat de l'officier supérieur
Annexe E – Mandat du MR supérieur
Annexe F – Mandat du membre de la région au Conseil

Liste de distribution (électronique seulement)

Action

Les représentants régionaux du GEMRC

Info

Les membres du Conseil
Le secrétariat du Corps
L'état-major du Corps

La Structure régimentaire du Corps du GEMRC

Structure de gouvernance et état-major principal

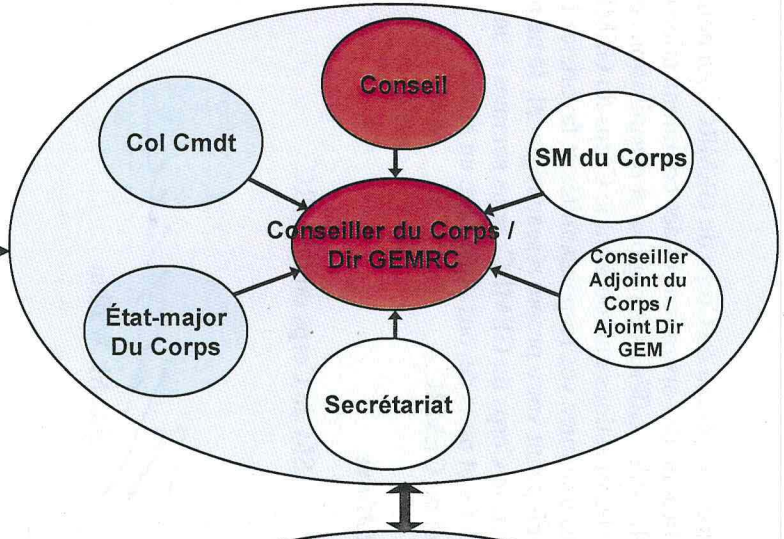

État-major virtuel, y compris le réseau régional

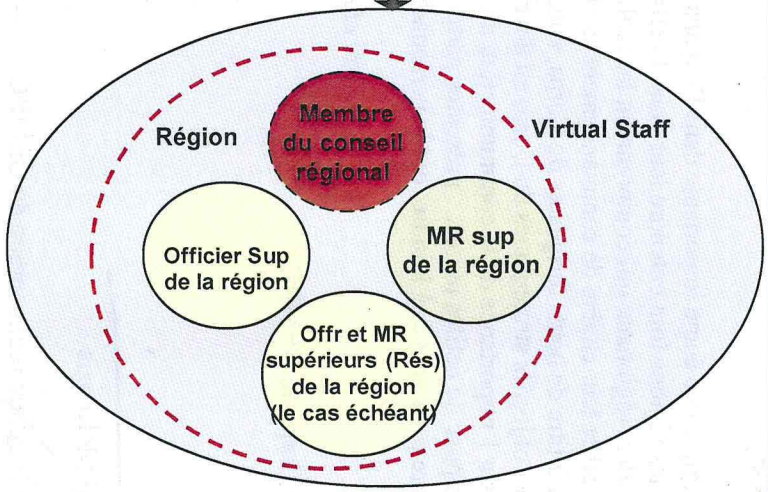

Régions

- L'ouest
- Le centre
- Le Québec (2 Div & 202WD)
- L'atlantique
- RCN
- Commandement opérationnel et Nord
- Systèmes d'entraînement
- La MRC
- La ARC
- La Reserve

Annexe B
5275-1 (OEM GEMRC)
daté du 4 juillet 2017

Réseau régional du GEMRC 2017

Un régiment de plusieurs petites unités... partout!

D GEMRC: Col McKenzie
SM du Corps: Adjuc Walhin
DA GEMRC: Lcol Spitzig Cmdt E GEMRC

Reserve
Conseiller de GEMRC res: Lcol Ipperciel
MR Sup Res: Adjuc Savoie
Mbr du Conseil: Col Poole

RCN
Officier Sup: Lcol Wright
MR Sup: Adjuc Grenon
Mbr du Conseil: Col Brulé

Commandement Opérationnel & Nord
Officier Sup: Lcol Olivier
MR Sup: Adjuc Tremblay
Mbr du Conseil: Col Matsalla

L'Ouest
Officier Sup: Lcol Rogers
MR Sup: Adjuc Ryder
Mbr du Conseil: Col McKenzie

L'atlantique
Officier Sup: Lcol McDowell
MR Sup: Adjuc Yargeau
Mbr du Conseil: Col Corriveau

L'aviation Royale Canadienne
Officier Sup: Maj Sura
MR Sup: Adjuc Thompson
Mbr du Conseil: Col Fuller

La Marine Royale Canadienne
Officier Sup: Lcol McDowell (est)
MR Sup: Adjuc Yargeau (est)
Officier Sup: Lcol Rogers (ouest)
MR Sup: Adjuc Ryder (ouest)
Mbr du Conseil: Col Fuller

Le centre
Officier Sup: Lcol Heebner
MR Sup: Adjuc Graveline
Mbr du Conseil: Col Moyle

Le Québec (2 Div & 202DA)
Officier Sup: Lcol Marsolais
MR Sup: Adjuc Mailhot
Mbr du Conseil: Col Poirier

Systéme d'entrainement
Officier Sup: Lcol Spitzig
MR Sup: Adjuc Saunders
Mbr du Conseil: Col Jardine

Modèle de l'autorité régionale du GEMRC

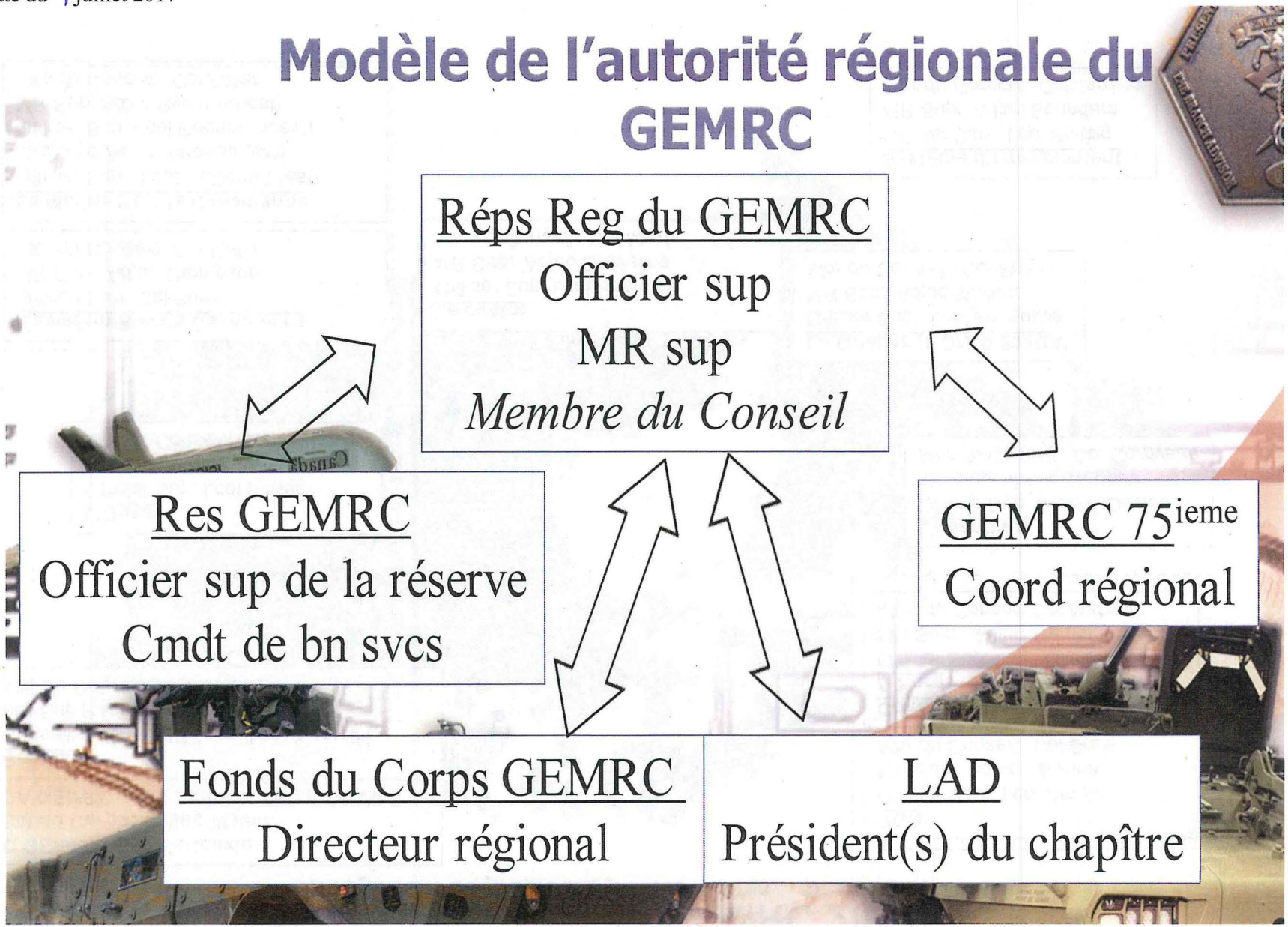

Annexe D
5275-1 (OEM GEMRC)
daté du 4 juillet 2017

MANDAT – OFFICIER SUPÉRIEUR RÉGIONAL (OFFICIER SUP)

1. Poste/Grade/Métier. Officiers supérieurs du Corps du GEMRC ayant le grade de major ou un grade supérieur et occupant un poste dans chacune des régions désignées.

2. Description générale. L'équipe de direction du réseau régional est composée de l'Officier sup et du MR sup, avec l'appui d'un membre nommé du conseil. Ils représentent le point central pour toutes les questions liées au GEMRC dans leur région respective. L'équipe de direction du réseau régional rend compte au directeur du Corps (D GEMRC) pour toutes les questions liées au GEMRC, et elle représente les intérêts de tout le personnel du GEMRC dans cette région. Essentiellement, l'Officier sup et les MR sont les représentants « tactiques » du D GEMRC dans la région, tandis que le membre du conseil régional est le lien « stratégique » du D GEMRC dans la région.

3. Compétences/connaissances/qualifications particulières.

a. leadership, intégrité et crédibilité;

b. solides compétences en communication orale et écrite;

c. vastes antécédents professionnels dans divers postes de commandement et de personnel du GEMRC et du SGET;

d. connaissance approfondie des objectifs stratégiques du GEMRC et des secteurs d'emploi du Corps du GEMRC;

e. connaissance détaillée des missions, des politiques et des structures de l'armée et du MDN.

4. Supérieur direct. Les Officiers sup relèvent directement du D GEMRC. Ils ont également la responsabilité de maintenir des communications régulières avec le membre nommé du conseil régional.

5. Sources proposées. Les sources proposées pour les Officiers sup sont présentées ci-dessous, par secteur fonctionnel.

a. Ouest. Cmdt du GEMRC dans le 1 GBMC ou Lcol dans le QG 3 Div/QG GS 3 Div;

b. Centre. Cmdt du GEMRC dans le 2 GBMC ou Lcol dans le QG 4 Div/QG GS 4 Div;

c. Québec (2 Div et 202 DA). Cmdt du GEMRC dans le 5 GBMC ou Lcol dans le QG 2 Div/QG GS 2 Div ou 202 DA;

d. Atlantique. Cmdt du GEMRC dans les Svc Tech ou Lcol dans le QG 5 Div/QG GS 5 Div ou le Cmdt Maint des Svc Tech;

e. RCN. Lcol du GEMRC dans la RCN;

f. Commandements opérationnels et région du Nord. Lcol du GEMRC dans la RCN employé dans le COIC ou le COMFOSCAN;

g. Systèmes d'instruction. Cmdt de l'École du GEMRC;

h. ARC. Lcol du GEMRC ou Maj dans la 1 DAC;

i. MRC. Maj dans une organisation navale du TGEM, si possible.

6. Liens de dépendance par région. Les liens de dépendance dont chaque Officier sup est responsable reposent sur les fonctions et l'emplacement géographique et sont établis de la façon suivante : Remarque : tous les représentants régionaux d'unités à Kingston doivent se coordonner par l'intermédiaire du représentant du système d'instruction pour veiller à la transparence des communications.

a. Ouest. Toutes les unités de l'Armée dans la 3 Div et le CCEM et le personnel employé dans la MRC à Esquimalt lorsqu'aucun rep de la MRC n'est nommé;

b. Centre. Toutes les unités de l'Armée dans la 4 Div, moins celles faisant partie des régions des systèmes d'instruction, des commandements opérationnels et du QGDN et du Nord;

c. Québec (2 Div et 202 DA). Toutes les unités de l'Armée dans la 2 Div et le 202 DA;

d. Atlantique. Toutes les unités de l'Armée dans la 5 Div, moins celles faisant partie de la région des systèmes d'instruction et le personnel employé dans la MRC à Halifax lorsqu'aucun rep de la MRC n'est nommé;

e. RCN. Personnel dans la RCN (moins celui des commandements opérationnels);

f. Commandements opérationnels et région du Nord. Tous les commandements opérationnels, y compris le COIC et le COMFOSCAN;

g. Systèmes d'instruction. CDIAC, y compris l'École du GEMRC, et l'ACT/GISFC, moins FSTG/CDA, moins le CCEM de Kingston;

h. ARC. Toutes les formations/unités du commandement aérien;

i. MRC. Toutes les formations/unités du commandement maritime.

7. Tâches. Voici la liste de tâches assignées spécifiquement aux Officiers sup.

a. Informer la chaîne de commandement des questions régimentaires, y compris les plans de relève, les schémas de carrière et les exigences en matière d'instruction. Établir le lien entre les unités/formations et le D GEMRC, et être le premier point de contact offrant un soutien la chaîne de commandement;

b. Coordonner les activités de remise de prix et de reconnaissance et les autres événements connexes du Corps du GEMRC (journée du GEMRC, bonspiels du GEMRC, tournoi de golf et de hockey du GEMRC, Communiqués du Corps et journal du GEMRC);

c. Encourager l'esprit de corps du GEMRC grâce à des célébrations et activités annuelles;

d. Encourager la représentation et la participation de l'unité au Fonds du Corps;

e. S'assurer, conformément aux exigences de la constitution du Fonds du Corps, que le personnel du GEMRC est assigné au conseil d'administration du Fonds du Corps du GEMRC (s'il y a lieu), et assister le membre régional du Fonds du Corps nommé au sein du conseil d'administration (le cas échéant), afin de :

(1) encourager, surveiller et examiner les avantages du Fonds du Corps du GEMRC;

(2) amorcer et appuyer les campagnes d'adhésion;

(3) veiller à la diffusion des comptes rendus de décision des réunions du conseil d'administration, des boutons du GEMRC et du journal du GEMRC à tous les membres du Corps;

(4) relayer les préoccupations/questions des membres du Fonds du Corps;

(5) assister aux réunions semestrielles du conseil d'administration du Fonds du Corps;

f. Agir au moins à titre de source d'information pour les demandes de financement ou d'approbation du Fonds du Corps;

g. Gérer et diriger le programme régional de remise de prix du Corps du GEMRC, ce qui comprend :

(1) gérer et annoncer le programme régional de remise de prix;

(2) établir chaque année un comité dans chacune des régions pour sélectionner les récipiendaires des prix.

h. Informer le Secrétariat du Corps à propos des récipiendaires locaux de prix et d'honneurs pour que ces renseignements soient diffusés dans le journal du GEMRC;

i. Dresser et tenir à jour une liste des officiers du Corps du GEMRC et des MR sup (Force régulière et Force de réserve), des organisations employant des membres du Corps du GEMRC et des points de contact dans ces organisations;

j. Établir et entretenir des liens avec les intervenants suivants, et communiquer avec eux :

(1) Organisations de la Réserve du GEMRC dans la région;

(2) Corps de Cadets royaux de l'Armée canadienne ayant une affiliation avec le GEMRC dans la région;

(3) Équipes de dépannage du GEMRC dans la région;

(i) Agir en tant que champion pour l'établissement de ces équipes dans la région de responsabilité lorsqu'aucune équipe n'est en place.

k. Soumettre au Capitaine-adjudant du Corps le nom et les renseignements des soldats décédés du GEMRC dans la région pour évaluer leur admissibilité au Livre du souvenir du GEMRC et au 7e livre du souvenir.

l. Participer, en tant que membre clé, au réseau régional du Corps du GEMRC :

(1) encourager la participation du personnel supérieur du GEMRC provenant de chaque unité/organisation afin de contribuer aux dossiers du Corps;

(2) trier et examiner les réponses et le matériel envoyés au secrétariat du Corps du GEMRC concernant les initiatives du plan de gestion stratégique du GEMRC;

(3) introduire et développer les exigences du Corps en matière d'information.

m. Agir en tant que mentor pour les officiers du GEMRC dans les secteurs respectifs, et développer activement des réseaux de mentorat parmi les officiers et les MR sup, ce qui comprend :

(1) coordonner, diriger et soumettre le plan de relève de niveau 6, conformément aux directives fournies dans les communiqués du Corps;

(2) avant la réunion d'automne du comité de relève du Corps, fournir au D GEMRC de l'information et des recommandations sur le potentiel de carrière de tous les officiers ayant un grade de major et un grade supérieur (le cas échéant).

n. Agir à titre de point de contact dans la région pour les questions liées aux ingénieurs, pour l'assignation de parrains et de mentors aux officiers du GEMRC qui souhaitent obtenir une accréditation d'ingénieur.

b. Donner des conseils sur toutes les questions par rapport au moral et au bien-être de la troupe au sein du Corps du GEMRC;

c. Aider à la promulgation de la vision et des objectifs du Corps du GEMRC;

d. Administrer les MR du Corps du GEMRC sur le programme de planification de la relève, y compris l'identification des candidats pour leur nominations à court et long terme;

e. Faire circuler l'information du Corps du GEMRC à tous les SQMST et les militaires du rang supérieurs au sein des organisations du GEMRC dans leurs régions;

f. Effectuer des visites aux unités placées sous leurs responsabilités. Mettre à jour, informer et recueillir l'avis des MR du GEMRC sur des questions touchant les membres du Corps;

g. Assurer la liaison avec les autres adjudants-chefs du Corps du GEMRC ainsi que les SQMST et les MR supérieurs de maintenance au sein des organisations du GEMRC afin d'assurer l'harmonisation des politiques du Corps et d'obtenir des informations en temps opportun en ce qui concerne l'efficacité de ces politiques selon une perspective des MR;

h. Effectuer au besoin des tâches supplémentaires requises par le SM du Corps ;

i. Faire du mentorat pour les MR du GEMRC;

j. Conseiller les gestionnaires de carrières du GEMRC sur l'emploi des MR du GEMRC dans leur domaine;

k. Participer à des activités identifiées pour le plan stratégique du GEMRC.

l. Promouvoir le travail d'équipe au sein du Corps;

m. Être proactif sur les questions qui concernent le bien-être des MR;

n. Fournir des conseils judicieux au SM du Corps sur les questions touchant les MR du GEMRC partout dans les FAC; et

o. Travailler efficacement en tant que membre de l'équipe, sous la direction du Réseau régional du Corps et s'assurer de rester conforme à la mission, vision et politiques du Corps du GEMRC.

7. Ressources disponibles. Les ressources suivantes sont disponibles:

a. Personnel: Aucun, sauf la participation de tous les membres du GEMRC;

b. Budget: allouée par votre propre organisation, et

c. Équipement: poste de travail standard et l'accès aux imprimantes, télécopieurs classifiés et non classifiés, appareils mobile (BB) et autres équipements de bureau requis.

Annexe E
5275-1 (OEM GEMRC)
daté du 4 juillet 2017

MANDAT DU MEMBRE DU RANG SUPÉRIEUR – (MR SUP)

1. Poste/Grade/Métier. L'Adjuc GEMRC, ou par exception un adjum d'occupation du GEMRC, occupant un poste clé au sein de chaque région désignée.

2. Description générale. Le MR supérieur, est un chef de file au sein du Corps du GEMRC et a pour responsabilité de s'assurer que nos membres soient au courant des initiatives du Corps, et de comprendre les priorités et les objectifs de la direction générale. Il a aussi un rôle important afin de garder un bon Esprit-de-Corps en vue d'améliorer le moral et la cohésion de la famille du GEMRC. Par conséquent, il est essentiel que nous ayons un réseau régional GEMRC fort et dédié à la promotion du Corps du GEMRC et le passage de l'information au personnel du Corps.

3. Aptitudes/Compétences/qualifications spéciales.

a. Avoir une connaissance détaillée des développements professionnels des MR du GEMRC pour chaque occupations;

b. Posséder d'excellente aptitudes en communication;

c. Avoir une connaissance détaillée de l'emploie du personnel du GEMRC de la région;

d. Être capable de reconnaître et de comprendre les enjeux stratégiques et de développer des plans à long terme et leurs objectifs;

e. Aptitude à communiquer efficacement avec les subordonnés, les pairs et les cadres supérieurs sur des questions sensibles ou complexes;

f. Démontrer une capacité de leadership, d'intégrité et de crédibilité;

g. Avoir une connaissance et compréhension du Plan de relève de l'Armée.

4. Les membres du Réseau Régional du GEMRC font partie du personnel virtuel du Corps. Ces MR occupent des postes importants et doivent continuer à influencer au sein de leurs formations respectives, les unités et les organisations afin d'aider le Corps du GEMRC dans la communication et l'exécution des initiatives de la direction ainsi que la collecte et l'analyse et les besoins en information en conformité avec le plan stratégique du Corps.

5. MR supérieur. Le MR supérieur régional est le principal conseiller pour toutes les questions militaires du rang du GEMRC, y compris, mais sans s'y limiter, les questions de formation, moral et technique. Normalement, le MR supérieur est le SMET ou l'officier de contrôle pour les régions de l'Armée. Ils sont également responsables d'aviser le SM du Corps sur les questions du Corps et sont aussi les porte-paroles de leur région lors de la réunion annuelle du Conseil des adjudants-chefs du GEMRC.

6. Tâches. Les MR supérieurs ont la responsabilité de répondre au SM du Corps du GEMRC pour les fonctions suivantes:

a. Donner des conseils sur toutes les questions relatives à la gestion des MR du GEMRC;

Annexe F
5275-1 (SO RCEME)
daté du 4 juillet 2017

MANDAT – LE MEMBRE DU CONSEIL RÉGIONAL

1. Poste/Grade/Métier. Colonel.

2. Description générale. Le membre du conseil régional agit principalement dans une capacité de mentor. Il est le représentant régional au Conseil du GEMRC et aide l'officier sup à accomplir les tâches générales.

3. Nomination. Le membre du conseil régional est déterminé par le conseil du GEMRC et approuvé par Directeur GEMRC (D GEMRC).

4. Tâches. Voici une liste des tâches des membres du Conseil régional:

a. maintenir une communication régulière avec, ainsi que fournir le soutien et l'encadrement, de l'officier sup et MR sup de la région pendant qu'ils effectuent leurs tâches assignées;

b. représenter D GEMRC lors d'évènements régionaux et remettre des prix au nom du Corps en cas de besoin;

c. représenter les préoccupations régionales au Conseil du GEMRC. Notez que cela n'empêche pas les officiers sup de discuter de questions directement avec D GEMRC comme indiqué dans leur mandat; et

d. participation à la planification de la relève régionale.